

Déclaration de principes de voestalpine Automotive Components Dettingen GmbH & Co KG

voestalpine Automotive Components Dettingen GmbH & Co. KG, ci-après dénommée " vaAC Dettingen ", développe et produit des pièces estampées et formées prêtes à être montées, des assemblages complexes ainsi que des composants de sécurité et de protection contre les chocs pour des constructeurs automobiles renommés. Cette déclaration de principes s'applique à vaAC Dettingen et aux entreprises économiquement liées énumérées dans l'annexe. Nous faisons partie du groupe voestalpine, dont la société mère voestalpine AG a son siège à Linz, en Autriche. Conformément aux valeurs et aux principes du groupe voestalpine, nous sommes conscients de notre responsabilité économique, écologique et sociale dans notre propre domaine d'activité et dans notre coopération avec nos partenaires commerciaux. Le respect des normes généralement reconnues en matière de gouvernance d'entreprise, d'environnement et de droits de l'homme est crucial pour notre réussite commerciale à long terme, et fait donc partie intégrante de nos activités commerciales. Les domaines d'action pour la mise en œuvre de notre devoir de diligence découlent d'une évaluation des risques des principaux éléments de nos activités commerciales. Ils sont continuellement adaptés aux nouvelles exigences et conclusions. Notre approche est également intégrée dans la stratégie de développement durable du groupe voestalpine. Toutes les obligations, normes et mesures qui en découlent s'appliquent à nous.

Nous respectons les droits de l'homme internationalement reconnus

Dans son engagement inconditionnel à respecter les droits de l'homme, vaAC Dettingen s'appuie sur la Charte internationale des droits de l'homme, les principes des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les normes fondamentales du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT). En tant que membre du groupe voestalpine, nous soutenons également le Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et nous nous engageons à respecter ses dix principes dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Le respect des droits de toutes les personnes est une maxime fondamentale de nos actions.

Nous prenons soin de l'environnement

vaAC Dettingen s'engage à respecter toutes les lois et réglementations environnementales pertinentes ainsi que les normes de protection de l'environnement internationalement reconnues. Il s'agit notamment des exigences des conventions internationales de Minamata (mercure), de Stockholm (polluants organiques persistants) et de Bâle (déchets dangereux).

Nous formulons des attentes claires à l'égard de tous les employés et partenaires commerciaux

Pour remplir nos obligations de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et d'environnement, nous nous référons, entre autres, aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Nous nous engageons à prévenir, éliminer et minimiser les impacts négatifs sur les droits de l'homme et l'environnement dans le cadre de nos

propres activités commerciales. Nous soulignons également que nos partenaires commerciaux (fournisseurs et clients) doivent également respecter les droits de l'homme et l'environnement et s'acquitter de leurs obligations de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et d'environnement. Les lignes directrices suivantes mettent en œuvre cette exigence:

- Le code de conduite de voestalpine précise l'engagement à respecter les droits de l'homme et à protéger l'environnement dans la section "Responsabilité sociétale" et dans la section "Environnement et protection du climat". Il s'applique à tous les employés du groupe voestalpine (<https://www.voestalpine.com/group/en/group/compliance/>).
- Nos attentes à l'égard de nos partenaires commerciaux découlent du code de conduite de voestalpine et sont ancrées dans le code de conduite contraignant pour les partenaires commerciaux. Le code de conduite de voestalpine pour les partenaires commerciaux s'applique à tous les fournisseurs et clients de vaAC Dettingen (<https://www.voestalpine.com/group/en/group/compliance/>).

Pour s'assurer que les lignes directrices susmentionnées sont comprises et mises en œuvre, nous formons nos employés dans le monde entier sur les thèmes des droits de l'homme et de leur mise en œuvre dans la vie professionnelle quotidienne et dans la chaîne d'approvisionnement. Les droits de l'homme et la protection de l'environnement sont des points récurrents de notre communication avec nos partenaires commerciaux.

Nous organisons notre diligence raisonnable en fonction du risque

Les systèmes de gestion des risques et les analyses de risques existants dans le cadre de nos obligations de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et d'environnement nous aident à comprendre si et où les droits de l'homme ou l'environnement pourraient être menacés sur nos sites et dans nos chaînes d'approvisionnement. L'analyse des risques est mise à jour chaque année.

Obligations de diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement

La première étape de l'analyse des risques dans nos chaînes d'approvisionnement est un système de filtrage basé sur des informations spécifiques au pays, et des facteurs de risque spécifiques à l'industrie et au groupe de produits. Nous obtenons ainsi régulièrement une vue d'ensemble des risques liés aux droits de l'homme et à l'environnement dans nos chaînes d'approvisionnement, qui sont spécifiquement nommés dans les codes de conduite susmentionnés et assortis d'une attente correspondante concernant leur évitement. Une analyse complète des risques pour la chaîne d'approvisionnement a été réalisée pour la première fois à partir des données de l'exercice 2022/2023 et sera répétée de manière cyclique (au moins une fois par an) à partir de ce moment-là. Nous appliquons un système développé par voestalpine à cette fin. L'application du système de filtrage nous aide à appliquer des mécanismes de test spécifiquement aux fournisseurs identifiés et à en déduire des mesures préventives.

Dans nos chaînes d'approvisionnement, il existe un risque de violation des droits de l'homme lors de l'extraction des matières premières pour la production d'acier. En outre, nous sommes conscients que des risques de violation des droits de l'homme peuvent également survenir dans les chaînes d'approvisionnement mondiales d'autres matériaux (indirects) que nous utilisons. Cependant, vaAC Dettingen n'a pas connaissance de violations des droits de l'homme dans ses propres chaînes d'approvisionnement - pour autant qu'elles puissent être retracées jusqu'à leur

origine. Nous nous efforçons d'accroître la transparence de nos chaînes d'approvisionnement afin de mieux évaluer ces risques et d'améliorer continuellement notre diligence raisonnable à cet égard.

Sur la base du filtre de risque, l'étape suivante consiste à demander à nos partenaires commerciaux des preuves spécifiques de la manière dont ils respectent les exigences de notre code de conduite pour les partenaires commerciaux. Nous aidons également nos partenaires commerciaux à mettre en œuvre nos exigences. Nous participons également à diverses initiatives au sein du groupe voestalpine avec d'autres parties prenantes, telles que l'Initiative pour un acier responsable. Nous nous efforçons ainsi de prévenir à temps les violations des droits de l'homme et de l'environnement commises par nos partenaires commerciaux.

Le cas échéant, nous ou des tiers effectuons des contrôles pour garantir la mise en œuvre minutieuse des mesures d'amélioration. Cela nécessite la coopération et la collaboration de nos partenaires commerciaux. Si des violations des droits de l'homme et de l'environnement sont identifiées, nous interviendrons de manière cohérente et prendrons des mesures correctives adéquates et appropriées en fonction de la gravité des violations respectives afin d'y mettre un terme ou au moins de les minimiser. Ces mesures correctives peuvent aboutir à la suspension ou à la résiliation de la relation d'approvisionnement.

Obligations de diligence raisonnable sur les sites propres

Afin de remplir les obligations de diligence raisonnable sur nos propres sites, nous développons notre approche de la gestion des risques pour la division commerciale de vaAC Dettingen parallèlement à notre approche le long des chaînes d'approvisionnement.

Dans ce cadre, nous procédons d'abord à une analyse complète des risques afin d'identifier et d'évaluer les risques pour nos sites conformément à la loi allemande sur la durabilité de la chaîne d'approvisionnement (Lieferkettensorgfaltspflichtengesetz - LkSG) et de déterminer s'il y a lieu d'agir. Si nous identifions de nouveaux risques importants, nous prendrons des mesures préventives appropriées au cours de l'exercice 2024/2025. Si un risque pour les droits de l'homme ou l'environnement se matérialise, nous prendrons des mesures pour y mettre fin rapidement en utilisant des solutions adaptées. Les employés qui ont violé intentionnellement ou par négligence grave le code de conduite des employés sont déjà soumis à des mesures disciplinaires et, si nécessaire, à des conséquences en vertu du droit civil et pénal.

Nous nous sommes donné pour mission de prévenir les violations des droits de l'homme et de l'environnement sur nos sites, au mieux de nos connaissances et de nos convictions. À l'avenir, nous continuerons à adapter et à développer en permanence notre gestion des risques sur la base de notre expérience. Nous continuerons à mettre à jour cette déclaration de politique générale en fonction de ces ajustements et des développements ultérieurs.

Système de dénonciation de voestalpine

Le groupe voestalpine dispose de plusieurs moyens pour signaler les risques et les violations en matière d'environnement et de droits de l'homme qui affectent nos propres activités commerciales ou nos chaînes d'approvisionnement. Les informations obtenues par les dénonciateurs nous aident à reconnaître les risques et les violations des droits de l'homme et de l'environnement à un stade précoce, ce qui permet de préserver nos valeurs et de prévenir les dommages causés à notre entreprise, à nos employés et à nos partenaires commerciaux. Les

employés, les partenaires commerciaux et d'autres personnes ont la possibilité de signaler des violations de manière anonyme via le système d'alerte en ligne de voestalpine, à l'adresse <https://www.bkms-system.net/voestalpine>. Le système d'alerte en ligne permet d'effectuer des signalements dans plusieurs langues. D'autres canaux sont répertoriés à l'adresse <https://www.voestalpine.com/group/de/konzern/compliance/meldungen-von-fehlverhalten/>. Les rapports consultés et reçus sont rapidement transmis aux services responsables pour examen.

Les employés qui signalent de bonne foi des violations des lois, du code de conduite ou d'autres lignes directrices et règlements internes ne feront pas l'objet de représailles ou de conséquences négatives de quelque nature que ce soit.

Nous rendons compte régulièrement de nos activités

À partir de 2024, nous rendrons compte chaque année du respect de nos obligations de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme dans un rapport distinct, conformément à la LkSG. Ce rapport sera publié sur notre site web. Le groupe voestalpine publie la stratégie de développement durable, l'approche globale des droits de l'homme et les mesures prises par le groupe dans le rapport annuel sur la responsabilité d'entreprise.

Nous prenons nos responsabilités

La direction de voestalpine Automotive Components Dettingen Verwaltungs GmbH, qui est l'associé commandité de voestalpine Automotive Components Dettingen GmbH & Co. KG et qui gère l'entreprise, est responsable de la mise en œuvre et du respect des obligations de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et d'environnement décrites dans la présente déclaration.

La direction de voestalpine Automotive Components Dettingen GmbH & Co. KG

Tobias Grossmann
Management - CEO & COO

Michael Wieser
Management - CFO

Annexe - Lieux d'implantation

Lieu/usine/entreprise
voestalpine Automotive Components Dettingen GmbH & Co. KG DE - 72581 Dettingen/Erms
voestalpine Automotive Components Dettingen GmbH & Co. KG Emplacement de Schmölln DE - 04626 Schmölln
voestalpine Automotive Components Birkenfeld GmbH & Co. KG DE - 55765 Birkenfeld / Nahe
voestalpine Automotive Components Böhmenkirch GmbH & Co. KG DE - 89558 Böhmenkirch
voestalpine Automotive Components Fontaine S.A. FR - 90150 Fontaine
voestalpine Automotive Components Arad SRL RO - 310130 Arad
voestalpine Automotive Components Aguascalientes S. de R.L. de C.V. MEX - 20340 Aguascalientes
voestalpine Automotive Components East London (Pty) Ltd. ZA - 5601 East London
voestalpine Automotive Components Shenyang Co. Ltd. CN - 110101 Shenyang
voestalpine Automotive Components Tianjin Co. Ltd. CN - 301700 Tianjin